

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de COURCELLES LES LENS

Enregistrement en vue d'exploiter une plate forme de
collecte et de recyclage de câbles électriques en aluminium,
ainsi que de déchets de cuivre
SOCIETE SAS RECYCABLES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Société SAS RECYCABLES, dont le siège social est situé 1, rue de Malfidano – 62950 NOYELLES GODAULT, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une plate forme de collecte et de recyclage de câbles électriques en aluminium, ainsi que de déchets de cuivre, Parcelle AB 1 à COURCELLES LES LENS.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 7 janvier 2019.

Le dossier est consultable en mairie de COURCELLES LES LENS, commune d'implantation du projet, du 30 janvier 2019 au 28 février 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (les lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.